

Guide de compréhension

Schéma d'aménagement
et de développement révisé
de la Ville de Laval



www.repensonslaval.ca

Qu'est-ce qu'un schéma d'aménagement et de développement?

C'est un document qui précise les orientations et les actions prioritaires qui guideront le développement de la Ville pour les 15 prochaines années. Il agit dans les domaines suivants :



À quoi ça sert exactement?

Le schéma d'aménagement est un document essentiel car il offre un cadre commun à la Ville et aux acteurs locaux pour guider l'aménagement du territoire dans une perspective de développement durable.

C'est pourquoi il faut s'y intéresser !

Notions essentielles

Conformité

Élaborer un schéma d'aménagement en concordance avec les autres documents de planification.

Développement durable

Tendre vers un équilibre entre la préservation des ressources naturelles, le développement économique, l'équité sociale et la culture pour les générations présentes et à venir.

Écoresponsabilité

S'assurer que les décisions prises intègrent la dimension environnementale.

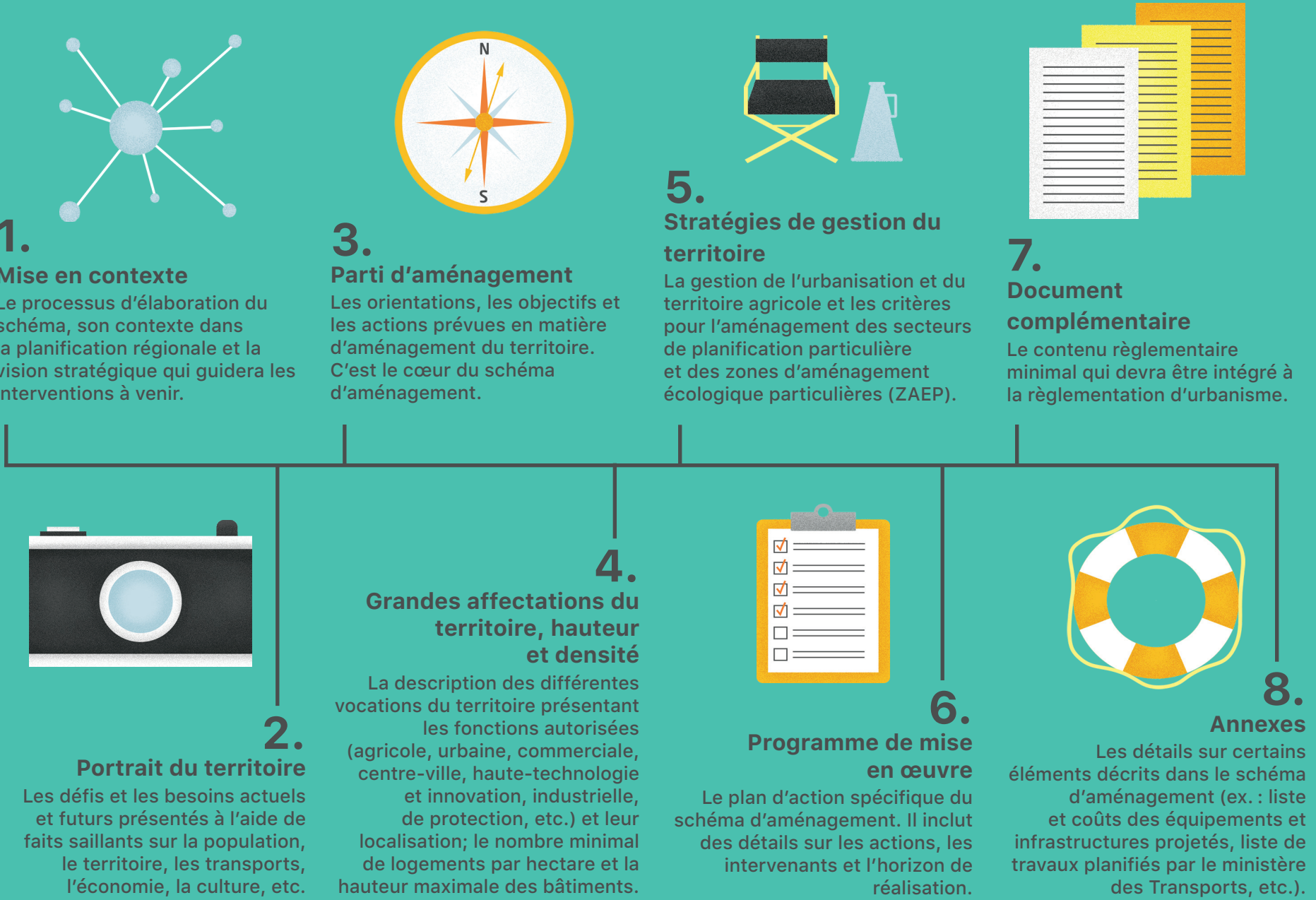
Repensons Laval

Poursuivre la démarche de participation citoyenne inédite menée par la Ville de Laval et initiée avec la vision stratégique *Laval 2035 : urbaine de nature*.

Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)

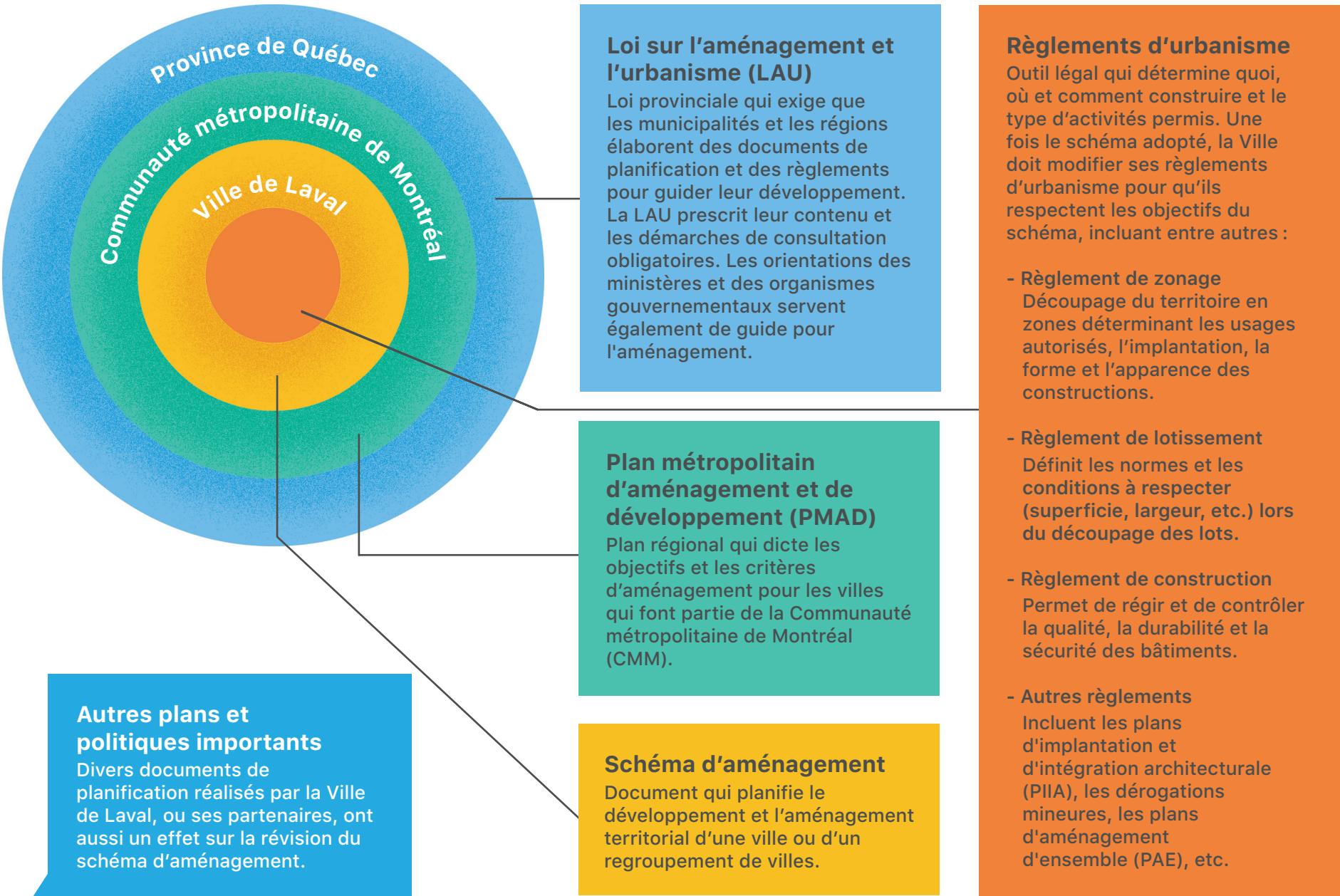
Réviser le schéma d'aménagement de Laval de 1990 afin qu'il reflète les réalités et les attentes actuelles des Lavallois.

Que contient le schéma d'aménagement?



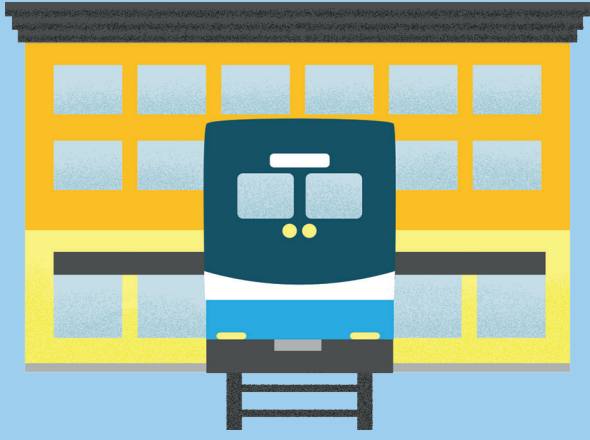
Que doit-il respecter?

C'est une hiérarchie : chaque plan doit se conformer à ceux élaborés aux paliers supérieurs.



Lexique sur le schéma d'aménagement

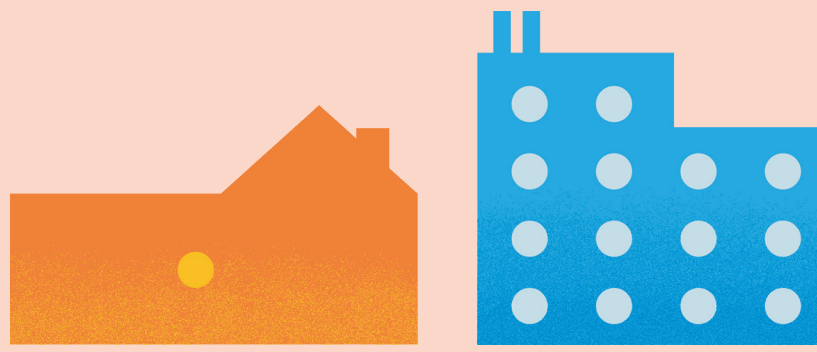
Pour comprendre le jargon



Aire TOD (*Transit-Oriented Development*)

Approche en urbanisme qui vise à augmenter la densité d'habitations, de commerces, de bureaux, de services et d'équipements collectifs dans les quartiers aux alentours des axes de transport collectif.

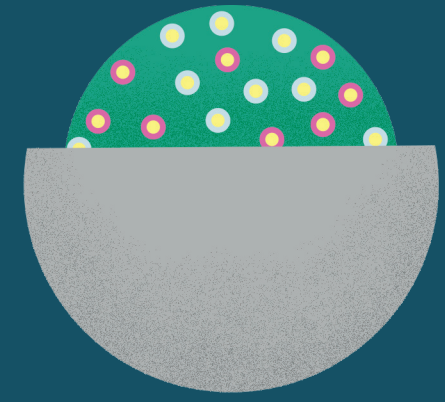
Sept aires TOD sont identifiées sur le territoire lavallois.



Densité

Réfère généralement au nombre de logements par hectare brut. Plus la densité résidentielle est élevée, plus les résidents peuvent bénéficier de services et d'un système de transport collectif efficace.

À l'extérieur des secteurs de densification, le seuil minimal de densité résidentielle a été fixé, par le PMAD, à une moyenne de 30 logements à l'hectare.



Design urbain

Concerne surtout des interventions physiques dans les espaces publics (parcs, rues, ruelles, trottoirs, entrées d'immeubles publics) afin de les rendre plus conviviaux et attrayants.

Un des objectifs du schéma d'aménagement est de prévoir des aménagements et de soigner le design urbain aux abords des stations de métro, dans le centre-ville et aux entrées de la ville.



Hauteur

Indique le nombre d'étages maximal permis pour les différents bâtiments qui composent la ville. La hauteur peut avoir une grande influence sur, par exemple, le cadre bâti, le niveau d'ensoleillement et la compacité de la ville.

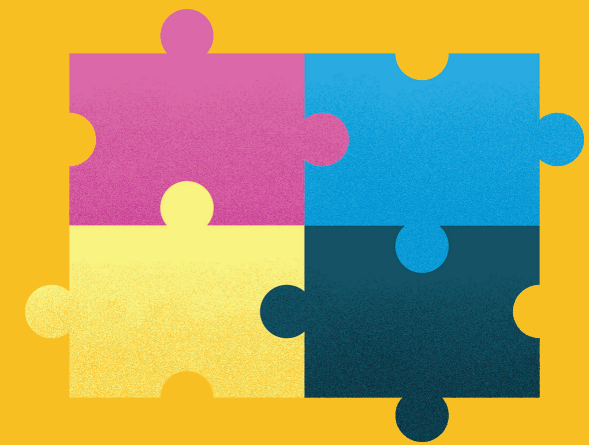
Le plan des hauteurs maximales privilégie une transition progressive des hauteurs des bâtiments sur l'ensemble du territoire, en harmonie avec le cadre bâti existant.



Milieu de vie

Rassemble les différents endroits où une personne réside, travaille, consomme, se divertit et socialise avec les autres.

La Ville souhaite repenser ses milieux de vie, en misant sur des quartiers sains, conviviaux et qui respectent l'échelle humaine.



Mixité

Vise à inclure dans un quartier, une diversité de résidents (types de ménages, âges et revenus variés), de fonctions (résidentielles, commerces de proximité, services publics) et de types de maisons (isolées, en rangée, multifamiliales).

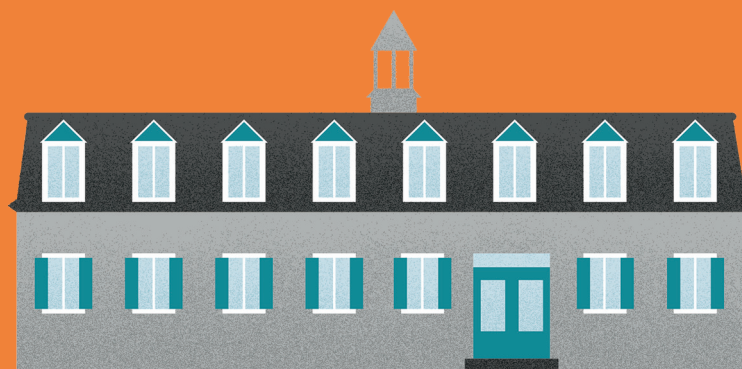
Le schéma d'aménagement vise à ce que le centre-ville, les aires TOD, les pôles de quartier et les artères structurantes soient des secteurs mixtes.



Mobilité active

Correspond à tous les déplacements autres que l'automobile : la marche, le vélo et même le transport en commun, puisqu'il faut souvent marcher pour se rendre aux arrêts d'autobus. La mobilité active signifie surtout la facilité à réaliser tous ces déplacements.

En adoptant son Plan de mobilité active, la Ville de Laval a manifesté son intention de faire de la mobilité active une des priorités de la planification de son territoire.



Patrimoine culturel

Inclut le patrimoine bâti, immatériel, archéologique et le paysage. Certaines parties du territoire sont protégées en raison de leur valeur naturelle, historique, architecturale, patrimoniale, etc.

Le schéma d'aménagement prévoit l'élaboration d'une politique du patrimoine lavallois.



Périmètre d'urbanisation et zone agricole

Désigne les secteurs qui sont déjà urbanisés et les secteurs d'expansion urbaine. Il exclut la zone agricole permanente et la majorité des îles.

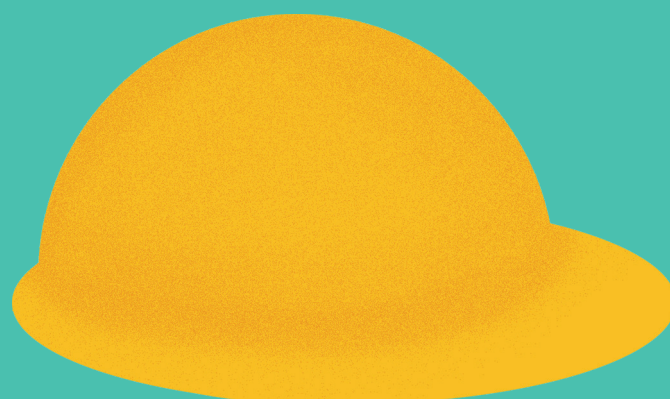
Laval compte une cinquantaine d'inclusions agricoles dispersées à l'intérieur de son périmètre d'urbanisation.



Pôles de quartier

Qualifie les secteurs centraux des différentes ex-municipalités qui composent Laval. Ils forment des milieux de vie complets auxquels les Lavallois sont attachés.

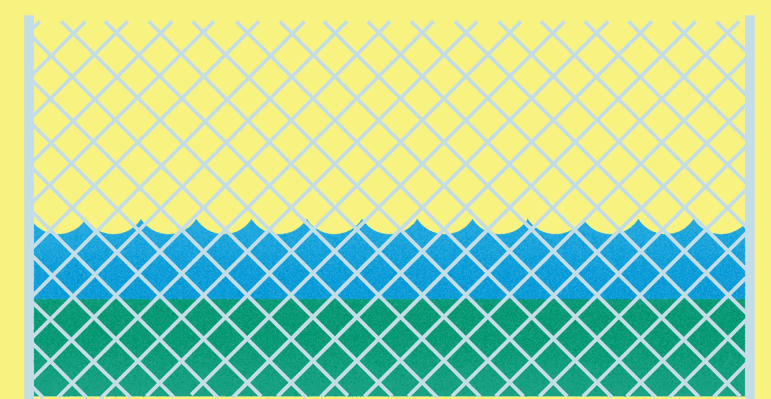
Le schéma d'aménagement identifie 16 pôles de quartier à consolider ou à créer.



Revitalisation urbaine

Il arrive que les principales activités et fonctions d'un quartier ne soient plus viables et demandent une nouvelle planification ou requalification.

La Ville envisage d'élaborer et de mettre en œuvre une planification particulière pour les secteurs propices à une revitalisation urbaine.



Zones de contrainte

Identifie les sections de la ville où le développement est limité en raison de la présence de nuisances, pour la sécurité publique ou pour la protection de l'environnement.

Le schéma d'aménagement encadre l'implantation de nouveaux usages à proximité des zones de contrainte.

Vous êtes invité à participer!

Une consultation publique est un événement durant lequel la Ville informe les résidents et les invite ensuite à donner leur avis sur des sujets qui touchent l'avenir de leur ville. Les activités de consultation tenues dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement ont pour but d'expliquer l'importance de ce document puis de le bonifier en prenant en compte les opinions des citoyens.

Étape 1
2014-2015

Vision stratégique

Étape 2
2015-2016

Premier projet de schéma d'aménagement
- On s'informe !

Étape 3
2016 - 2017

Second projet de schéma d'aménagement
- On s'exprime !

Étape 4
2017

Adoption du schéma d'aménagement révisé

Publié par :



Ville de Laval
Service des communications
et du marketing
www.laval.ca



www.bricolageurbain.ca

Mai 2016

ISBN 978-2-924590-05-8
(imprimé)
ISBN 978-2-924590-06-5
(PDF en ligne)

Remerciements : Service de
l'urbanisme de la Ville de
Laval et Convercité